



Resiliation salle de sport

Par Laauraa

Bonjour j'ai pris un abonnement avec un engagement sur 12 mois à la salle de sport en septembre 2020 . Deux mois après la salle fermait du au covid et au confinement , aucun prélèvement n'a été effectué depuis . Mon engagement prend fin septembre 2021 j'ai envoyer une lettre de résiliation pour non renouvellement de mon abonnement avec accusé de réception en respectant le préavis de 2 mois . Mais la responsable de la salle de sport m'a appelée et la dit que je ne pouvais pas résilier tant que les 12 mois de prélèvement n'ont pas été payé . Je n'y peut rien si sur les 12 mois il ont fermé 10 mois dans tout les cas mon engagement prend fin en septembre 2021 . Dans leur contrat il est bien précisé qu'au bout des 12 mois d'engagement je pourrais résilier sans frais on il le droit de me garder 12 mois de plus car il n'ont pas reçu tout les paiement du à leur fermeture ? Pourrais je faire opposition sur ma carte bancaire à la fin de mon engagement ?

Par benji761

Bonjour, Exactement le même problème. Engagement 1 an. Mon abonnement devait se terminer en Juin. Je ne souhaite pas renouveler mais pour cause de fermeture pendant 6 mois, ils me disent que je dois encore 6 mois d'abo.

Autre question

Dans une autre salle, je m'étais inscrit avec engagement 1 an avant que l'on parle du pass sanitaire. Je n'ai pas le pass sanitaire, donc du coup, je souhaite me désabonner. Ils me disent que ce n'est pas possible car engagement 12 mois. Mais les conditions ont changé non ? Puis-je invoquer "cas de force majeure" ?

Merci beaucoup

Par benji761

Bonjour,

Personne pour répondre à ces questions ?